



**Conseil de Direction
Soixante et unième Session**

GC/61/R1

*Lyon, 16-17 mai 2019
Auditorium*

ADMISSION D'UN NOUVEL ETAT PARTICIPANT – LA HONGRIE

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné la demande du Gouvernement de la Hongrie en vue de son admission en qualité d'Etat participant au Centre international de Recherche sur le Cancer (Document [GC/61/18](#)),

1. DECIDE, conformément à l'Article XII du Statut du Centre, que la Hongrie est admise en qualité d'Etat participant au Centre ; et
2. EXPRIME sa grande satisfaction de l'admission de ce nouvel Etat participant.

RAPPORT DE LA DIRECTRICE

Le Conseil de Direction,

Ayant passé en revue le Rapport de la Directrice (Document [GC/61/2](#)),

1. REMERCIE la Directrice pour le Rapport et pour les indicateurs de performance qui y figurent ;
2. PREND NOTE avec satisfaction de la poursuite des efforts visant à renforcer la coordination et la communication entre le CIRC et l'OMS ;
3. REMERCIE le Secrétariat pour son compte rendu sur les collaborations du CIRC s'inscrivant dans le Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques (FENSA), qui a été intégré dans le Rapport de la Directrice conformément à la Résolution GC/60/R17 ; et
4. EXPRIME sa satisfaction à l'égard du Rapport de la Directrice, tant à l'écrit qu'à l'oral.

RAPPORT DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

Le Conseil de Direction,

Ayant passé en revue le Rapport présenté par le Conseil scientifique sur sa Cinquante-cinquième Session (Document [GC/61/3](#)) et la Réponse de la Directrice (Document [GC/61/4](#)),

1. PREND NOTE du Rapport (Document GC/61/3) avec grand intérêt ;
2. FELICITE les membres du Conseil scientifique de leur soutien et de leur travail remarquable ;
et
3. FELICITE la Directrice des réponses constructives qu'elle a apportées aux recommandations formulées par le Conseil scientifique lors de sa Cinquante-cinquième Session.

**RAPPORT FINANCIER, RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
ET ETATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document [GC/61/5](#) « Rapport financier annuel, Rapport du Commissaire aux Comptes et Etats financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 » ainsi que son rectificatif (GC/61/5 Corr.1)¹,

1. REMERCIE le Commissaire aux Comptes de son Rapport et de son avis sans réserve ;
2. REMERCIE le Secrétariat pour les informations complémentaires qu'il a fournies sur les engagements à long terme au titre de l'Assurance-maladie du Personnel après cessation de service (ASHI) et sur le déficit de financement correspondant (Document [GC/61/Inf.Doc. No.4](#)) ; et
3. APPROUVE le Rapport de la Directrice sur les opérations financières du Centre.

¹ Seule la version anglaise est affectée par ce rectificatif

*Lyon, 16-17 mai 2019
Auditorium*

PROJET DE PROGRAMME ET DE BUDGET 2020–2021

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Projet de Programme et de Budget pour l'exercice biennal 2020–2021, tel qu'il figure dans le Document [GC/61/6](#) et la [Révision 1](#) des tableaux récapitulatifs afférents,

1. APPROUVE le budget pour l'exercice biennal 2020–2021, dont le montant s'élève à 44 149 793€ ;
2. RECONNAIT que la présentation du projet de budget 2020–2021 est en adéquation avec la Stratégie à moyen terme du CIRC pour 2016–2020 (Document [GC/57/7](#) et Annexes 1–3) ;
3. DECIDE que le budget sera financé uniquement par les contributions annuelles des Etats participants, selon les modalités suivantes :
 - 1) 21 865 751€ seront dus par les Etats participants au 1^{er} janvier 2020,
 - 2) 22 284 042€ seront dus par les Etats participants au 1^{er} janvier 2021,
4. DECIDE d'ouvrir pour l'exercice biennal 2020–2021 un crédit de 44 149 793€ se répartissant comme suit entre les six principaux objectifs de Niveau 2 de l'Arbre des projets du CIRC (Document GC/57/7 et Annexe 3) :

Section	Arbre des projets du CIRC – Objectifs de Niveau 2	Montant (€)
1.	Décrire l'incidence du cancer	3 633 223
2.	Comprendre les causes du cancer	11 972 571
3.	Evaluer et mettre en œuvre les stratégies de prévention et de lutte contre le cancer	4 153 150
4.	Augmenter les capacités de recherche sur le cancer	10 103 795
5.	Jouer un rôle stratégique de premier plan et renforcer l'influence du Centre dans le domaine de la recherche sur le cancer au niveau mondial	5 006 803
6.	Permettre, soutenir et coordonner efficacement les recherches	9 280 251
	Total	44 149 793

GC/61/R5 (suite) – page 2
PROJET DE PROGRAMME ET DE BUDGET 2020–2021

5. DECIDE que la Directrice, conformément au Paragraphe 3.3 de l'Article III du Règlement financier, est autorisée à effectuer des virements entre sections du budget jusqu'à concurrence de 15% du montant de la section d'origine. Des virements supérieurs à cette proportion pourront être effectués avec l'accord écrit préalable de la majorité des membres du Conseil de Direction ;
6. DECIDE que la Directrice est autorisée à prélever au cours de l'exercice biennal 2020–2021 une somme maximale de 500 000€ sur le Fonds spécial du Conseil de Direction afin de couvrir les dépenses budgétaires imprévues résultant d'ajustements monétaires, sous réserve de l'existence dans le Fonds de soldes liquides, en tenant compte d'un taux de change de base pour 2020–2021 de 0,819€ pour un dollar américain ;
7. PRIE la Directrice de rendre compte de l'utilisation du Fonds à cette fin dans les futurs rapports financiers ;
8. NOTE que l'impact, sur le budget ordinaire, de l'admission ou du retrait d'Etats participants est défini au cas par cas par le Conseil de Direction ;
9. DECIDE que le CIRC ouvrira un Compte principal des Contributions volontaires afin de compléter le budget ordinaire ; et
10. DEMANDE qu'un Groupe de travail du Conseil de Direction (constitué de l'Espagne, du Royaume-Uni, de la Suède et du Président) examine les options envisageables pour un changement éventuel du Statut du CIRC qui permettrait à celui-ci d'exiger, pour les Etats participants se retirant du CIRC, un délai plus long avant la fin de leurs obligations financières, et soumette ces options pour examen lors de la prochaine session du Conseil de Direction.

RAPPORT D'ÉVALUATION SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE A MOYEN TERME DU CIRC (2016–2020)

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document [GC/61/7](#) « Rapport d'évaluation sur la mise en œuvre de la Stratégie à moyen terme du CIRC (2016–2020) »,

Rappelant ses Résolutions GC/58/R7 et GC/59/R6,

1. FELICITE le Secrétariat pour ce Rapport complet et détaillé ;
2. REMERCIE le Conseil scientifique pour son examen de ce Rapport, pour ses commentaires ainsi que pour ses recommandations sur la façon d'améliorer encore les rapports d'évaluation du Centre à l'avenir, en se concentrant notamment sur les indicateurs concernant les domaines stratégiques clés liés à sa mission de base et en affinant davantage les évaluations d'impact ;
3. RECONNAIT la portée internationale impressionnante et l'impact important du travail réalisé par le CIRC, comme en témoigne le Rapport et comme l'a également souligné le Conseil scientifique ; et
4. APPROUVE le Rapport, qui montre de manière objective que le Centre a mis en application sa stratégie comme prévu.

*Lyon, 16-17 mai 2019
Auditorium*

**PROCEDURE POUR LA PREPARATION DE LA
STRATEGIE A MOYEN TERME DU CIRC POUR 2021–2025,
COMPRENANT LA PORTEE ET LES TERMES DE REFERENCE
A UTILISER POUR L’EVALUATION DU CIRC**

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document [GC/61/8](#) « Procédure pour la préparation de la Stratégie à moyen terme du CIRC pour 2021–2025, comprenant une évaluation du CIRC » ainsi que son Annexe 1,

Rappelant sa Résolution GC/60/R11,

1. REMERCIE le Conseil scientifique pour son examen de la proposition préparée par le Secrétariat et pour ses commentaires ;
2. APPROUVE le processus et le calendrier proposés pour l’élaboration de la Stratégie à moyen terme 2021–2025, tels que décrits dans le Document GC/61/8 et son Annexe 1 ;
3. CREE un Groupe consultatif *ad hoc* chargé de procéder à une évaluation du CIRC et composé de membres du Conseil scientifique et du Conseil de Direction ainsi que d’experts externes, comme indiqué aux paragraphes 23–25 du Document GC/61/8, et NOMME les deux membres du Conseil de Direction, issus d’Allemagne et de Suisse, qui feront partie de ce Groupe consultatif ;
4. APPROUVE les termes de référence proposés du Groupe consultatif *ad hoc* tels que décrits au paragraphe 26 ainsi que la portée et le processus de l’évaluation tels que décrits aux paragraphes 28–31 du Document GC/61/8, l’impact et le caractère unique du CIRC étant par ailleurs pris en compte ;
5. APPROUVE la composition du Groupe de travail conjoint Conseil de Direction/Conseil scientifique sur la Stratégie à moyen terme chargé de superviser l’élaboration de la Stratégie à moyen terme 2021–2025 comme décrit au paragraphe 32 et décidera, lors de la prochaine session ordinaire du Conseil de Direction en mai 2020, des membres du Conseil de Direction qui participeront à ce Groupe de travail ; et
6. DECIDE que la durée d’application de la Stratégie à moyen terme 2016–2020 actuellement en vigueur devrait être prolongée de cinq mois, c’est-à-dire jusqu’à la fin mai 2021, afin que la Directrice dispose de suffisamment de temps pour finaliser la Stratégie à moyen terme 2021–2025 avant sa soumission pour approbation par le Conseil de Direction lors de sa 63^{ème} Session en mai 2021.

RAPPORT BIENNAL DU COMITE D'ETHIQUE DU CIRC, 2017–2018

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Rapport biennal du Comité d'éthique du CIRC 2017–2018, tel qu'il figure au Document [GC/61/9](#),

1. ACCUEILLE avec satisfaction le Rapport biennal du Comité d'éthique du CIRC 2017–2018 ;
2. REMERCIE le Professeur Samar Al-Homoud, Présidente du Comité, pour sa présentation du rapport ; et
3. PRIE la Directrice de continuer à présenter tous les deux ans un rapport sur les considérations éthiques liées aux activités du Centre.

POINT SUR LE « NOUVEAU CENTRE »

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document [GC/61/10](#) « Point sur le 'Nouveau Centre' »,

1. EXPRIME sa gratitude envers la Ville de Lyon pour les efforts constants qu'elle déploie pour assurer des conditions adéquates aux locaux actuels ;
2. EXPRIME sa gratitude envers tous les partenaires français, à savoir le Gouvernement français, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon, pour leur soutien indéfectible et leur coopération avec le Secrétariat sur le projet de « Nouveau Centre » ;
3. RECONNAIT qu'il convient de rassembler, avant le déménagement dans le « Nouveau Centre » prévu pour 2021, le solde non capitalisé qui s'élève à au moins 5,96 millions d'euros ;
4. INVITE les Etats participants à contribuer à cet objectif par le biais de contributions volontaires ;
5. PRIE la Directrice du CIRC d'étudier d'autres pistes de financement et de présenter, lors de la prochaine session du Conseil de Direction, une stratégie de financement avec les prévisions en termes de mobilisation des ressources et d'éventuels plans d'urgence ; et
6. PRIE la Directrice de tenir le Conseil de Direction et le Groupe de travail sur les infrastructures informés des principales avancées concernant le projet de « Nouveau Centre ».

*Lyon, 16-17 mai 2019
Auditorium*

DEMANDE DE FINANCEMENT GRACE AU FONDS SPECIAL DU CONSEIL DE DIRECTION

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document [GC/61/11](#) « Demande de financement grâce au Fonds spécial du Conseil de Direction »,

Prenant note du soutien du Conseil scientifique à la demande d'achat de matériel scientifique et de financement de l'étude HELPER (Document [GC/61/3](#) « Rapport du Conseil scientifique sur sa Cinquante-cinquième Session »),

AUTORISE la Directrice à prélever un montant maximum de 500 000€ sur le Fonds spécial du Conseil de Direction, sous réserve d'un solde liquide suffisant, pour l'acquisition du matériel scientifique spécifié ci-dessous (300 000€) et le financement de l'étude HELPER (200 000€) :

	Prix approximatif (€)
Matériel pour la plateforme d'extraction d'ADN	
Système d'extraction d'ADN à haut rendement	224 000
Imageur de gel	20 000
Sous-total	244 000
Logiciels et bases de données pour la métabolomique	
Logiciel Compound Discoverer	20 500
Mises à niveau de logiciels	35 500
Sous-total	56 000
Financement de l'étude HELPER	
Coût du personnel pour les centres participants	
Activités de recherche et coûts de fonctionnement pour les centres participants	100 000
Coût du matériel et des équipements	55 000
Visites de suivi	15 000
Sous-total	30 000
Budget demandé total	500 000

*Lyon, 16-17 mai 2019
Auditorium*

ACCEPTATION DES SUBVENTIONS ET CONTRATS, ET REPARTITION DES INTERETS

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document [GC/61/13](#) « Acceptation des subventions et contrats »,

Conformément au Règlement financier du CIRC,

1. CONFIRME l'approbation provisoire donnée par le Président du Conseil de Direction entre les sessions, conformément aux paragraphes 2 et 3 de la Résolution GC/52/R13, pour le projet suivant :

Coordination du Groupe chargé de l'harmonisation internationale des cohortes de naissance [Ministère de l'environnement, Japon (par le biais du Groupe *Mitsubishi Research Institute*) et Ministère fédéral de l'Environnement, de la Protection de la nature, de la Construction et de la Sécurité nucléaire, Allemagne, pour un montant de 60 060€ (30 030€ du Japon et 30 030€ de l'Allemagne) sur 12 mois] ;

2. PREND NOTE du rapport *post facto* sur les subventions et les contrats acceptés par le Directeur, tels que détaillés dans le Document GC/61/13 ;

3. PREND NOTE du montant des intérêts et de leur répartition ; et

4. FELICITE le personnel pour l'obtention de subventions de recherche compétitives.

ACCEPTATION DES DONS (1)

Le Conseil de Direction,

Ayant été informé par le Document [GC/61/14](#) des dons non assortis de conditions acceptés par le Directeur durant l'année 2018 en vertu des pouvoirs que le Conseil lui a conférés par sa Résolution GC/4/R3,

EXPRIME sa profonde gratitude aux donateurs pour leur généreuse contribution aux activités de recherche du Centre.

ACCEPTATION DES DONS (2)

Le Conseil de Direction,

Ayant été informé par le Document [GC/61/17](#) du don en nature accepté conjointement par le Directeur et le Président du Conseil de Direction conformément à la Résolution GC/4/R3,

AUTORISE que l'intégralité des recettes résultant de la vente future du livre pour enfant provisoirement intitulé « *Dad has cancer* » soient portées au crédit du Fonds spécial du Conseil de Direction en tant que revenus de publications et soient affectées aux activités du Groupe Education et Formation.

NOMINATION DE NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

Le Conseil de Direction,

Conformément aux dispositions de l'Article VI du Statut du Centre,

1. NOMME

Professeur Ulrike Haug, Allemagne)
Professeur Péter Nagy, Hongrie)
Professeur Ravi Mehrotra, Inde)
Professeur William Gallagher, Irlande)
Dr Pietro Pichierri, Italie) pour une durée de quatre ans
Dr Karima Bendahhou, Maroc) au Conseil scientifique
Professeur Tone Bjørge, Norvège)
Professeur Jong Bae Park, République de Corée)
Professeur Sergey Ivanov, Fédération de Russie)
Professeur Gunilla Enblad, Suède)

2. REMERCIE les membres sortants du Conseil scientifique, les Drs Boris Alekseev (Fédération de Russie), Jonas Bergh (Suède), Jenny Chang-Claude (Allemagne), Jerome Coffey (Irlande), Eugenia Dogliotti (Italie), Karima El Rhazi (Maroc), Kadir Mutlu Hayran (Turquie), Lalit Kumar (Inde), Dukhyoung Lee (République de Corée) et Giske Ursin (Norvège), de l'œuvre utile qu'ils ont accomplie au Conseil scientifique et de leur contribution aux activités de recherche du Centre.

COMPOSITION DU SOUS-COMITE SUR L'ADMISSION DE NOUVEAUX ETATS PARTICIPANTS

Le Conseil de Direction,

Rappelant sa Résolution GC/18/R14, par laquelle il a désigné les membres du Sous-comité sur l'admission de nouveaux Etats participants, et la nécessité de désigner de nouveaux membres à la fin de chaque session du Conseil de Direction,

Rappelant également sa Résolution GC/53/R20, statuant que le nombre de membres et la composition du Sous-comité seront déterminés à chaque session ordinaire du Conseil de Direction,

DECIDE que ce Sous-comité sera composé du Président du Conseil de Direction (membre *ès qualités*) et des représentants du Brésil, du Canada, du Japon, des Pays-Bas et du Royaume-Uni, qui demeureront en fonction jusqu'à la prochaine session ordinaire du Conseil.



**Conseil de Direction
Soixante et unième Session**

GC/61/R16

*Lyon, 16-17 mai 2019
Auditorium*

DATE DE LA SOIXANTE-DEUXIEME SESSION DU CONSEIL DE DIRECTION

Le Conseil de Direction,

1. DECIDE de tenir sa prochaine session ordinaire à Lyon, France, les lundi et mardi de la semaine précédant l'ouverture de l'Assemblée mondiale de la Santé en 2020 ; et
2. PRIE la Directrice d'informer les membres du Conseil dès que ces dates seront connues.

RETRAIT D'UN ETAT PARTICIPANT – LA TURQUIE

Le Conseil de Direction,

Ayant pris connaissance du Document [GC/61/19](#),

1. PREND NOTE de la décision de la Turquie de se retirer du Centre international de Recherche sur le Cancer à compter du 3 juin 2019, ses contributions dues s'élevant à 753 457€ ;
2. EXPRIME ses regrets quant à cette décision ;
3. ESPERE que ce retrait sera provisoire et encourage le maintien d'un dialogue scientifique avec la Turquie ;
4. RECONNAIT les efforts déployés par la Directrice, le Président du Conseil de Direction et l'OMS pour tenter de maintenir la participation de la Turquie ; et
5. DEMANDE qu'une notification confidentielle soit adressée aux membres du Conseil de Direction lorsque le Directeur général de l'OMS reçoit de la part d'un Etat participant une notification écrite l'informant de son intention de se retirer.